

Des timbres « Pétain » gravés par Mazelin

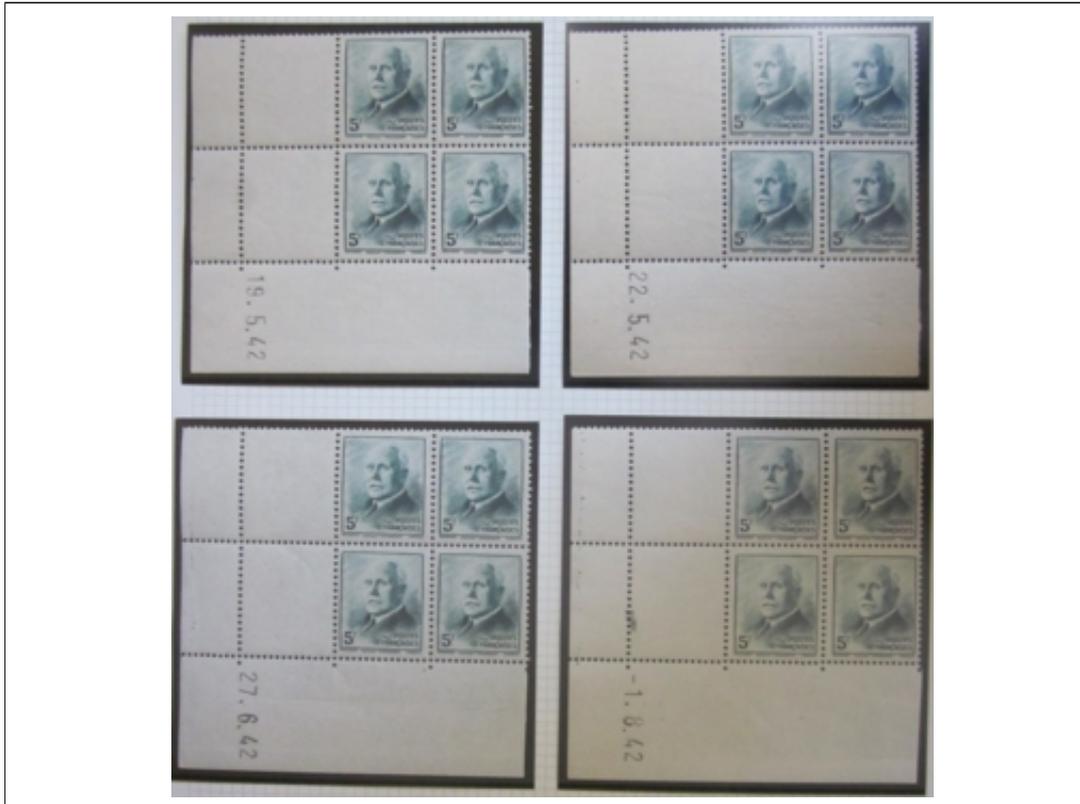


09 septembre 2017 : Didier DELAY

Chronologiquement, c'est par le troisième timbre gravé par Charles Mazelin que nous commencerons cette présentation, ayant déjà abordé la gravure des deux premiers timbres de Mazelin, « Mistral » et « Aigues-Mortes », lors d'un précédent exposé le 14 janvier de cette année.



Il s'agit donc du n° 524 chez Yvert & Tellier et chez Maury, n° 534 chez Dallay. Ce timbre, c'est le « Pétain » 5 F vert-bleu, dessiné par Bouguenec d'après un document Draeger. Dentelé 14 x 13 $\frac{1}{4}$ (nombres de dents pour 20 mm), le cadre est de 18 x 21 mm pour un timbre de 21 x 26 mm. Emis le 1er juin 1942, il est retiré de la vente dans les bureaux de Poste le 31 octobre 1944. Démonétisé le 1er novembre 1944, comme tous les timbres « Pétain », entre autres, ce timbre a été tiré à 9 500 000 exemplaires, en feuilles de 100, soit 95 000 feuilles et donc autant de coins datés.

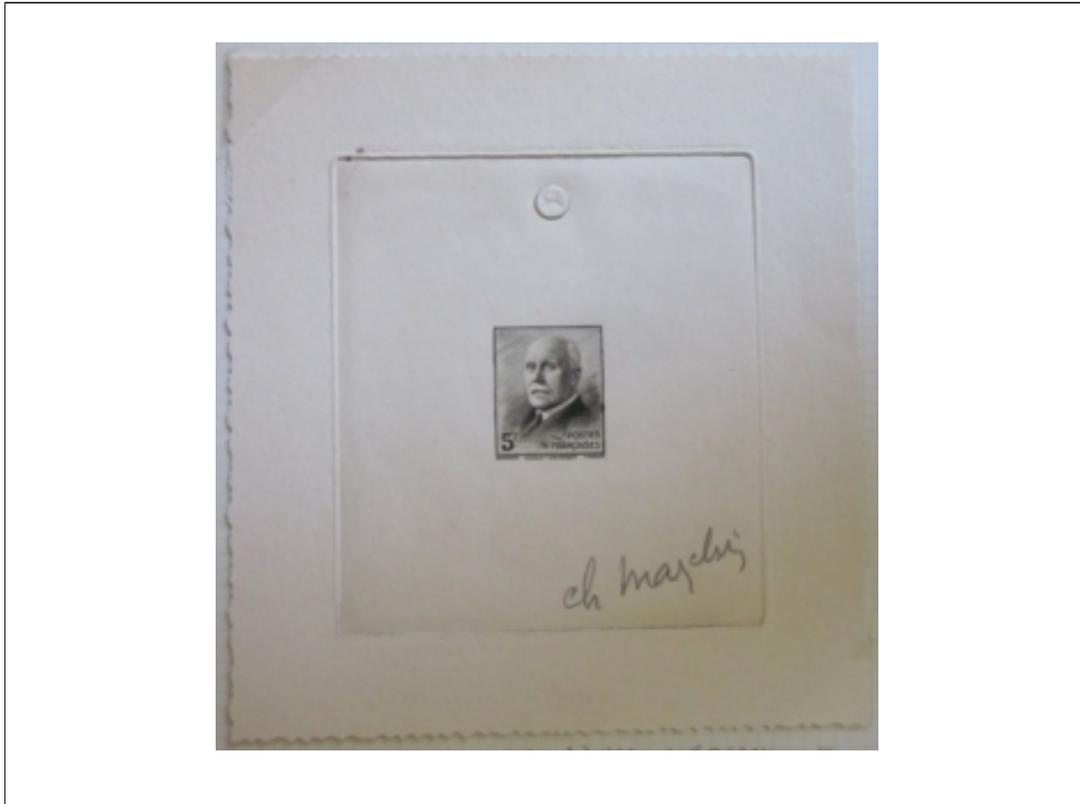


Un seul tirage a eu lieu du lundi 18 mai 1942 au vendredi 7 août 1942, sur la presse n° 6. Personnellement, j'ai au moins un coin daté de chaque mois, de mai à août 1942, ce qui pourrait corroborer un seul tirage de près de trois mois. D'une utilisation peu courante, sans être rare, il servait principalement à l'affranchissement de la lettre recommandée du deuxième échelon (20 à 50 g) pour l'intérieur. On connaît une erreur de date sur les coins datés : le 27.9.42, qui est un dimanche, date qui aurait dû être le 27.7.42, un lundi. Il est à remarquer que les erreurs de dates concernent pratiquement toujours un seul chiffre.



Voici une épreuve d'état sur papier vergé, épreuve signée Ch Mazelin. Ce type d'épreuve est réalisé par le graveur pour apprécier l'avancement de son travail. Dans le cas présent, par rapport à l'épreuve finale (l'Epreuve d'Artiste), ne sont pas encore gravés le fond ainsi que la signature de l'auteur du dessin, en l'occurrence BOUGUENEC. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette épreuve, c'est qu'elle soit sur papier vergé. La cuvette fait 65 x 78,5 mm et le cadre du timbre 17 x 21 mm. Dans le cas de l'épreuve d'artiste du poinçon original (que nous allons voir dans quelques instants), les dimensions de la cuvette sont de 69 x 79 mm et le cadre du timbre 18 x 21 mm, les mêmes dimensions du cadre que celles du timbre. La cuvette et le cadre du timbre de l'épreuve d'état présentée ici sont donc un peu moins larges que ceux de l'épreuve du poinçon original. $69 : 65 = 1,06$ et $18 : 17 = 1,06$ ce qui veut dire que les largeurs dans l'épreuve d'état sont ici inférieures d'environ six pour cent par rapport aux largeurs observées sur l'épreuve finale. Par contre, les hauteurs sont pratiquement les mêmes pour ces deux épreuves. Ceci s'explique par le fait que l'épreuve d'état est réalisée sur du papier vergé, et l'on observe nettement des vergeures horizontales. De ce fait, lors de l'humidification du papier pour permettre une bonne impression (*), il se produit une dilatation horizontale du papier, dans le sens des fibres de cellulose, et l'impression possède à ce moment les mêmes dimensions que celles du poinçon original. En séchant, le papier se rétracte, ce qui explique les moindres largeurs et la conservation des hauteurs. Ce phénomène est connu des philatélistes qui connaissent le pourquoi des « Pont du Gard, dentelé 11 ».

(*) L'humidité du papier est indispensable pour lui donner « de l'amour » pour l'encre et l'aspirer hors des tailles de la gravure.



Ici, nous avons une épreuve d'artiste en brun-noir, signée Ch Mazelin, avec une grande cuvette (voir le paragraphe ci-dessus). L'intérêt de cette épreuve réside dans le petit disque en relief que l'on observe en haut et au centre de la cuvette. Cette excroissance circulaire de 5 mm de diamètre est due au trou de perçage du poinçon original, trou permettant de manipuler ce poinçon à l'aide d'outils spécifiques au moment de la trempe. Bien sûr, on ne peut rien affirmer quant à l'antériorité ou la postériorité de cette épreuve par rapport à la trempe. En général ce type d'épreuve est réalisé post-trempe afin de vérifier que le poinçon n'a pas été endommagé lors de cette opération, épreuve sur un papier plus fin qu'ici et comportant les perforations de l'atelier.



Voici maintenant une épreuve de couleur, une épreuve d'atelier avec ses perforations caractéristiques de contrôle du papier. Cependant, cette épreuve est vraisemblablement fautive comme nous le verrons dans quelques instants. Cette épreuve est réalisée à partir d'un poinçon secondaire, de dimensions plus petites que celle du poinçon original. Nous avons une petite cuvette (31 x 48 mm) et les perforations de contrôle se trouvent à 28 mm du bas de la cuvette. La couleur de cette épreuve est vert-bleu, la couleur adoptée. Le code couleur spécifique de la couleur et du fabricant, généralement indiqué au crayon en bas à droite de l'épreuve, a été gommé par un ancien détenteur de cette épreuve... (1300 pour les verts), peut-être intentionnellement pour accréditer la véracité de cette épreuve.



Sur cette épreuve de luxe, on retrouve la petite cuvette de 31 x 48 mm, les perforations de contrôle mais aussi, et surtout, l'indication « Atelier de Fabrication des Timbres-Poste PARIS », indication qui se trouve au même niveau que les perforations de contrôle. De plus, ces perforations sont situées à 37 mm du bas de la cuvette. De ce fait, il est donc possible de transformer une épreuve de luxe en épreuve de couleur. Pour cela, il faut massicoter entre autres le bas d'une épreuve de luxe puis réaliser des fausses perforations, ce qui semble être le cas dans l'épreuve de couleur présentée précédemment. Cette « métamorphose frauduleuse » s'explique par le fait que les puristes apprécient les épreuves de couleurs, éléments essentiels dans la genèse d'un timbre, alors qu'ils rejettent les épreuves de luxe (ainsi que les non dentelés officiels).



Voici maintenant une épreuve de luxe collective qui reprend trois timbres en taille-douce, les numéros 522, 523 et 524 chez Yvert & Tellier. Les deux premiers, de 4 francs et 4 francs 50, dénommés type Hourriez mais qui auraient dû se nommer type Lemagny, le nom du dessinateur et non celui du graveur en typographie, donc ces deux timbres ont été dessinés par Paul-Pierre Lemagny et gravés en taille-douce par Pierre Gandon (*pour information*). Il est à remarquer que la cuvette des timbres sur cette épreuve de luxe collective est de 31 x 35 mm alors que cette cuvette est de 31 x 48 mm sur les épreuves de luxe à l'unité, ce qui implique l'utilisation d'un nouveau poinçon secondaire pour ce type d'épreuve.



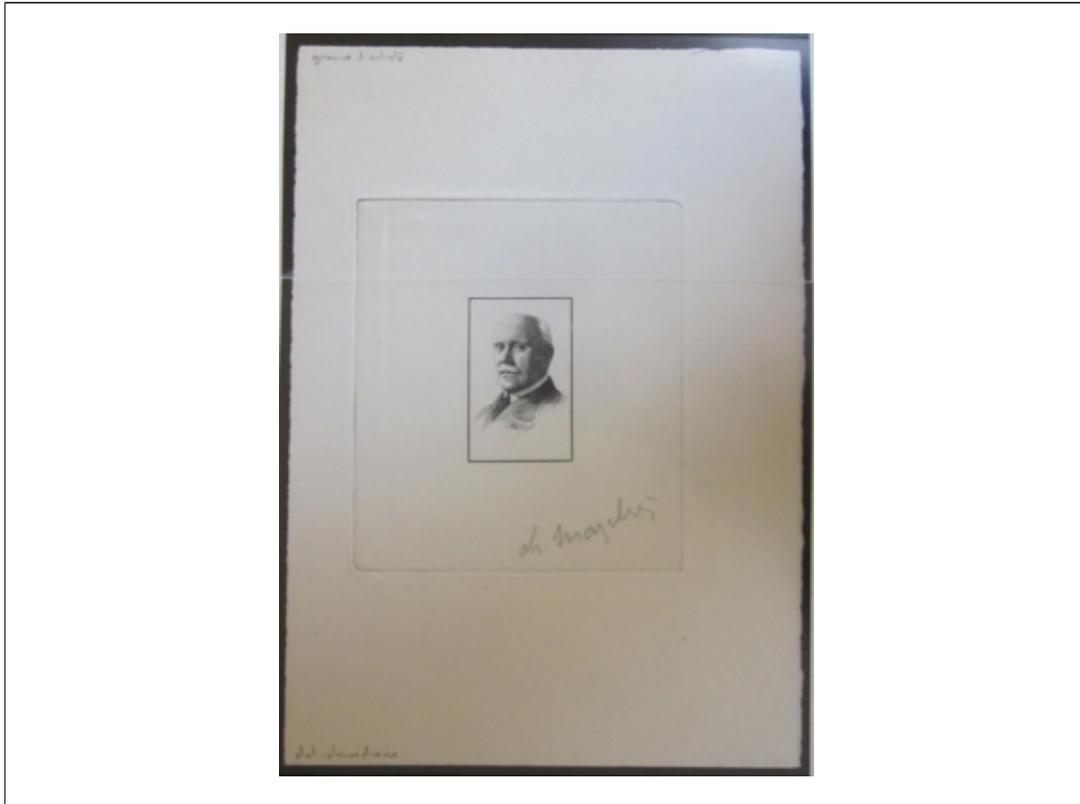
Ici, nous avons un non-dentelé officiel ...



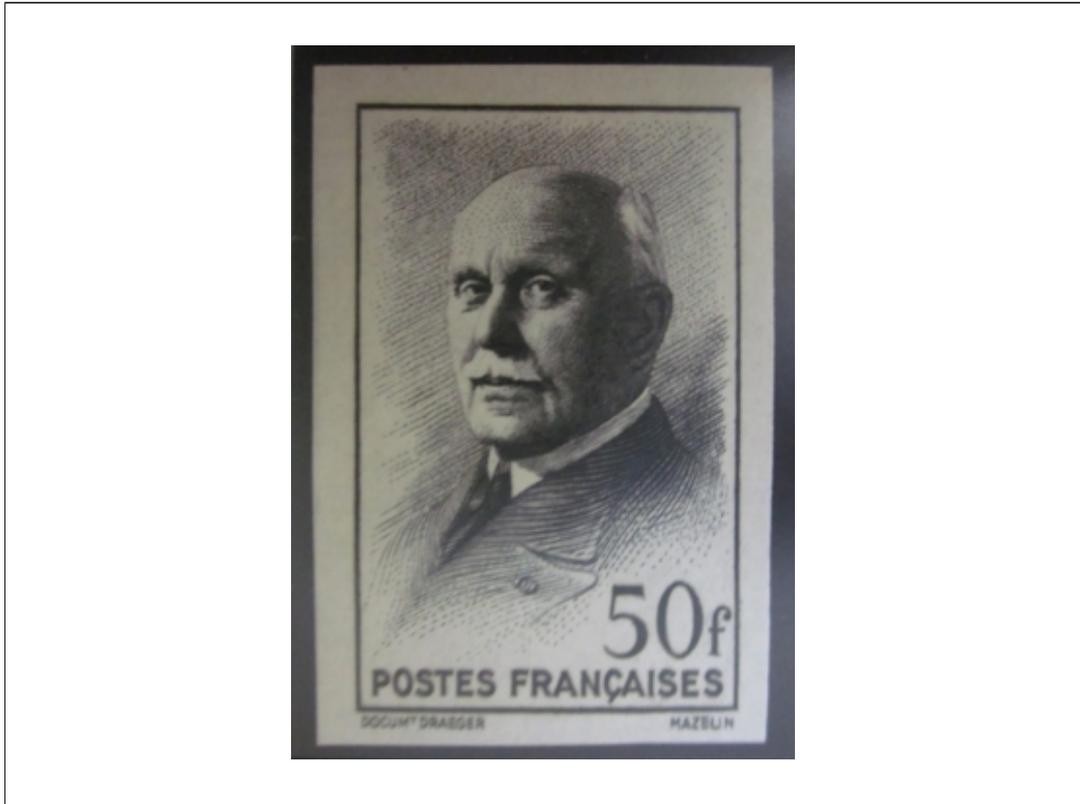
... et enfin une petite variété : le chiffre de la faciale « blanc »



Ce n° 525 chez Yvert & Tellier et Maury, timbre émis le 26 juillet 1942, soit près de deux mois après le n° 524, reprend le portrait de Pétain figurant sur un document Draeger (imprimerie d'art fondée en 1886). Charles Mazelin graverait ce timbre en se fondant uniquement sur ce document, et non à partir d'un dessin de Bouguenec, dessin issu du même document. Nous verrons que ce même portrait a été utilisé dans une bande de quatre timbres et une vignette, bande émise début 1943.



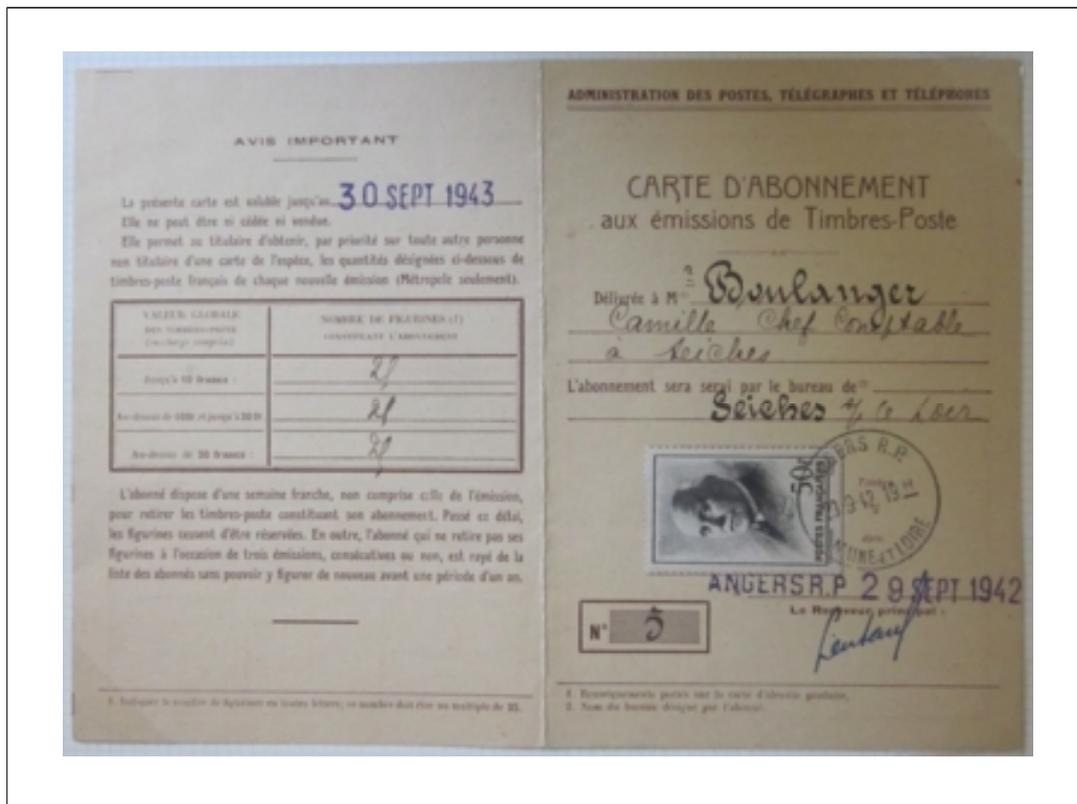
Sur cette épreuve d'état où ne figure pas la faciale, un examen attentif de cette épreuve permet tout de même d'entrapercevoir un 50 f à peine estompé, corroborant le fait qu'il s'agit bien d'une épreuve d'état du n° 525 – et non d'une épreuve d'état du n° 568 comme indiqué sur le catalogue de la vente sur offres où cette épreuve était présentée. Il est à remarquer cependant que le 50 entraperçu sur cette épreuve est légèrement différent du 50 qui figurera sur le timbre définitif.



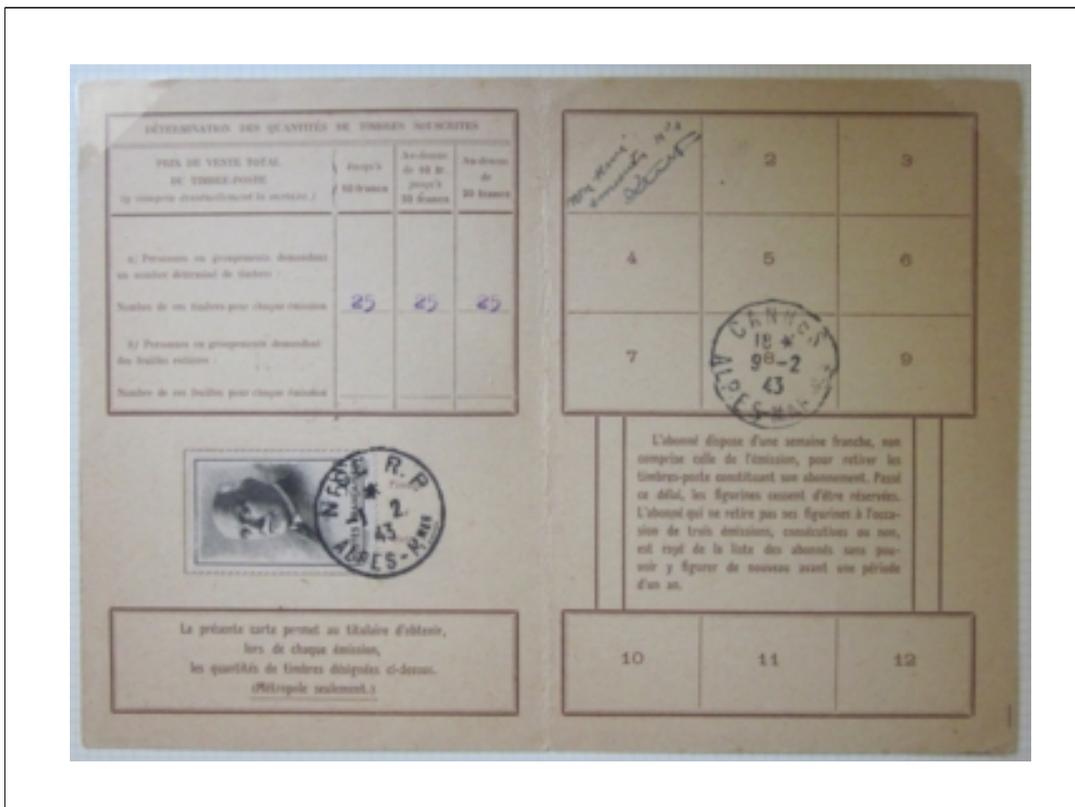
Voici un non-dentelé officiel ... n'ayant pas (encore !) l'épreuve de luxe de ce timbre ... épreuve rarement vue à la vente et « partant » au-delà de sa cote ... ce qui est classique pour tout ce qui concerne Pétain !



Ici, nous avons une variété peu commune : un piquage décalé, souvent beaucoup plus rare qu'un piquage à cheval. Cependant, le piquage à cheval n'est pas connu sur ce timbre.



Émis à 1 350 000 exemplaires en feuilles de 25, soit 54 000 feuilles et donc autant de coins datés, ce timbre a nécessité trois tirages, du 27 juin 1942 au 6 juillet 1943. Son usage principal était l'affranchissement des cartes d'abonnement aux émissions de timbres-poste et ce du 26 juillet 1942, date de son émission, au 31 octobre 1944, date de son retrait, avant d'être démonétisé le lendemain 1er novembre 1944.



Voici un autre modèle de carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste. Ces cartes ont été créées le 28 août 1942 pour lutter contre la spéculation. Elles ont été supprimées le 31 décembre 1956 (*pour information*). L'abonnement est souscrit pour un an à dater du 1er octobre. Exceptionnellement, les abonnements souscrits antérieurement au 1er octobre 1942 sont valables jusqu'au 30 septembre 1943. La taxe annuelle est de 50 francs pour toutes les faciales jusqu'au 30 septembre 1943, puis jusqu'au 28 février 1945 pour les faciales supérieures à 10 francs. Il est à remarquer que 50 francs représente environ 33 fois le tarif de la lettre du premier échelon dans le régime intérieur.



Cette épreuve de luxe du n° 568 chez Yvert & Tellier (et n° 569 chez Maury) reprend le portrait de Pétain que nous avons déjà vu sur le timbre présenté il y a un instant.



Cette autre épreuve de luxe est identique à la précédente, hormis la couleur : rouge au lieu de bleu. C'est le timbre n° 569 chez Yvert & Tellier, n° 570 chez Maury et n° 580 chez Dallay.



Voici la bande complète qui contient ces deux timbres (*ainsi que deux autres timbres dessinés et gravés par Jules Piel* – et une vignette où figure une francisque gravée par Charles Mazelin). Sur le bas de feuille, à droite, une oblitération du 8 février 1943, premier jour d'émission de cette bande et qui plus est de Vichy où Pétain s'installa du 2 juillet 1940 au 20 août 1944, à l'Hôtel du Parc. Vendue 50 francs, avec une surtaxe de 44 francs au profit du Secours National, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour imaginer la rareté de ces timbres sur le courrier d'époque, surtout que ces timbres ont été retirés de la vente le 23 octobre 1943. En bas à gauche, le nombre 43292 est le numéro de contrôle comptable, le numéro de feuille si l'on préfère. Au centre, l'indication I G 1, composée de deux lettres et un numéro, peut être décryptée de la manière suivante : la première lettre est toujours un I qui signifie imprimeur ou indicatif, la deuxième lettre est un code alphabétique donné à l'imprimeur lors de son entrée à l'imprimerie des timbres-poste, ici un G pour le septième imprimeur entrant, et enfin le numéro est celui de la presse rotative ayant servi à imprimer le timbre concerné, ici la presse n° 1.



Quatre mois plus tard, le 7 juin 1943 est émise une nouvelle bande de cinq timbres, bande vendue également 50 francs avec une surtaxe de 35 francs 90, surtaxe toujours au profit du Secours National (*organisme remplacé à la Libération par l'Entraide Française*). Ici, nous avons l'épreuve de luxe collective, avec des cuvettes de 31 x 48 mm, les dimensions classiques des poinçons secondaires réalisés pour les épreuves de luxe des timbres monochromes. On remarquera que ces timbres sont légendés « Etat français », les seuls portant cette appellation car depuis 1941 les timbres sont légendés « Postes françaises » (*) puis « France » de juillet 1943 jusqu'à la Libération. (*) (*avec des exceptions, comme Mistral ou Aigues-Mortes. Rappelons que la gravure d'Aigues-Mortes a été initiée en mai 1939, soit plus de trois mois avant la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne*)



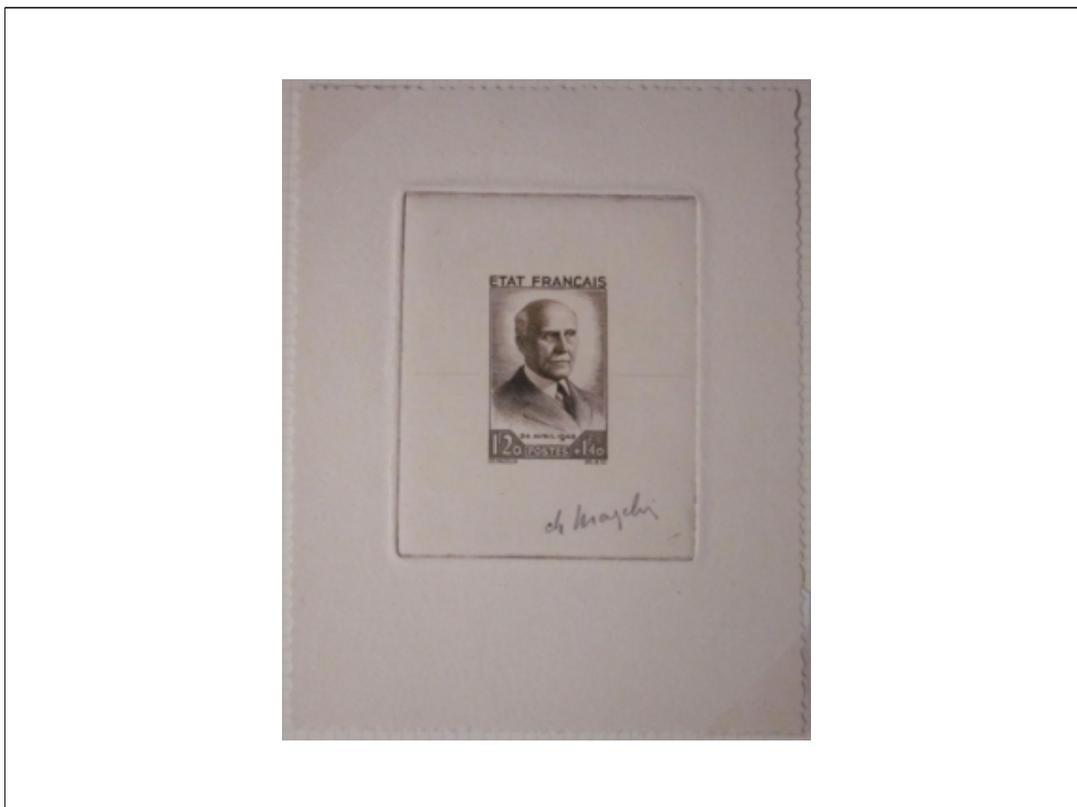
Sur cette épreuve d'état signée Ch Mazelin du 30 mars 1943, ne figurent pas encore la légende supérieure, le fond, la signature et aussi la mention 24 AVRIL 1943. En effet, ce timbre – et la bande correspondante – devaient vraisemblablement être prévus pour les 87 ans de Pétain, mais l'émission eut lieu le 7 juin 1943.



Ici, nous avons une épreuve de réception : cuvette de 54 x 70 mm (dimensions du poinçon original), perforations caractéristiques de contrôle du papier par l'atelier. Cette épreuve est en bleu, et non en sépia, ce qui est peu commun.



Voici maintenant une épreuve d'artiste de ce timbre (5 F + 15 F) ...



... et celle du timbre situé à gauche de la bande (1 F 20 + 1F 40), ces deux épreuves étant signées.



Ici, nous avons ce timbre oblitéré du premier jour d'émission (7 juin 1943), oblitération de Sézanne (Marne) : une complaisance même si « Facture » est inscrit en haut à gauche de l'enveloppe. Tarif facture : 1 F 20, du 5.1.42 au 28.2.45



Là, il s'agit du 5 F + 15 F sur lettre, oblitéré également du 7 juin 1943, premier jour d'émission. Même expéditeur et même destinataire, de Sézanne. La complaisance est évidente ici, car 5 F correspond à une lettre du 5ème échelon de poids, donc de 250 à 500 g ... dans une petite enveloppe ! (100 x 75 mm)



Voici maintenant une carte postale du Musée de la Marine, oblitérée d'un cachet spécial illustré « Salon de la marine – Paris, 30 juin 43 ». Les 5 timbres de la bande 576-580 sont là, mais il ne s'agit pas de la bande, car le n° 576 est détaché des quatre autres timbres. Cette carte est bien sûr un souvenir philatélique car 14 F 10 d'affranchissement pour une carte postale ... à moins de l'expédier en recommandée par avion au bout du monde ... sans parler de la surtaxe de 35 F 90 !



Enfin, pour terminer, voici un timbre émis le 24 avril 1944 pour le 88ème anniversaire du maréchal Pétain. Ce timbre de 40 x 52 mm (dents comprises), le premier timbre de France au format « Tableau », dessiné et gravé par Charles Mazelin d'après une médaille gravée par André Lavrillier, ce timbre a été tiré à 1 220 000 exemplaires, en feuilles de 25, soit 48 800 feuilles. Avec une valeur faciale de 1 F 50 (et une surtaxe de 3 F 50), ce timbre correspondait à l'affranchissement d'une lettre du premier échelon dans le tarif intérieur, jusqu'à son retrait le 29 juillet 1944 et sa démonétisation le 1er novembre 1944. Ici, nous avons les deux teintes « classiques » de ce timbre : brun-noir et brun rosé.



Ici, nous avons une épreuve d'artiste, en noir, signée Ch Mazelin. La cuvette, correspondant au poinçon original, est de dimensions « standard » : 70 x 79 mm, bien que le timbre soit de surface double de celle des grands timbres gravés de l'époque.



Pour terminer cette présentation, voici une épreuve de luxe, avec une cuvette de 54 x 69 mm, un petit peu plus petite que celle du poinçon original ...



... et un non dentelé officiel de ce timbre.

Il me faut aussi signaler que Charles Mazelin a également dessiné et gravé deux autres timbres durant cette période 1942-1944 : les armoiries de Limoges (2 f 40 + 2 f 80) (5.10.42 au 25.5.43) et dans la série « Coiffes régionales du XVIIIème siècle » la coiffe d'Ile de France (1 f 50 + 4 f) (27.12.43 au 9.6.44) ... peut-être des timbres qui seront évoqués ultérieurement !

**Je vous
remercie**

Merci de votre attention.